

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 Octobre 2020

Le deux octobre deux mille vingt, à 14h00, le Conseil d'Administration de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du Président du Conseil d'Administration en date du 14 septembre 2020.

Présents : Sabine BANACH-FINEZ, Hélène CORRE, Laure DALON, Dominique DE FONT-REULX, Philippe DUQUESNOY, Jannic DURAND, Philippe DUQUESNOY, Nicolas FEAU, Valérie FOREY, Nicolas FROMENT, Jean-Philippe GOLD, Virginie LABROCHE, Philippe LAMBILLIOTTE, Maxence LANGLOIS-BERTHELOT, Jean-Yves LARROUTUROU, Frédéric LETURQUE, Jean-Luc MARTINEZ, Evelyne NACHEL, Nesrédine RAMDANI, Sophie ROCHER, Jean-François ROUSSEL

Pouvoirs : Jean-Jacques AILLAGON à Jean-Luc MARTINEZ, Anne-Laure BEATRIX à Maxence LANGLOIS-BERTHELOT, Xavier BERTRAND à Sophie ROCHER, Vincent BIRMANN à Philippe LAMBILLIOTTE, Aurore COLSON à Sabine BANACH-FINEZ, François DECOSTER à Nesrédine RAMDANI, Marielle PIC à Nicolas FEAU, Vincent POMAREDE à Valérie FOREY

Excusé(e)s : Jean-Jacques AILLAGON, Anne-Laure BEATRIX, Xavier BERTRAND, Vincent BIRMANN, Christelle BUISSETTE représenté par Philippe DUQUESNOY, Frédérique BOURA, Aurore COLSON, François DECOSTER, Karine DESOMBRE représenté par Virginie LABROCHE, Pascal LAFFUMA représenté par Nicolas FROMENT, Michel LALANDE représenté par Jean-François ROUSSEL, Marielle PIC, Sylvain ROBERT représenté par Hélène CORRE

Assistaient également à la séance : Marie LAVANDIER, Luc PIRALLA, Rémi MAILLARD, Magalie VERNET, Juliette GUEPRATTE, Hélène BOUILLON, Gautier VERBEKE, Solange SARRAT-LANGER, Perrine DUBOIS, Zeev GOURARIER

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Evelyne NACHEL est désignée comme secrétaire de séance.

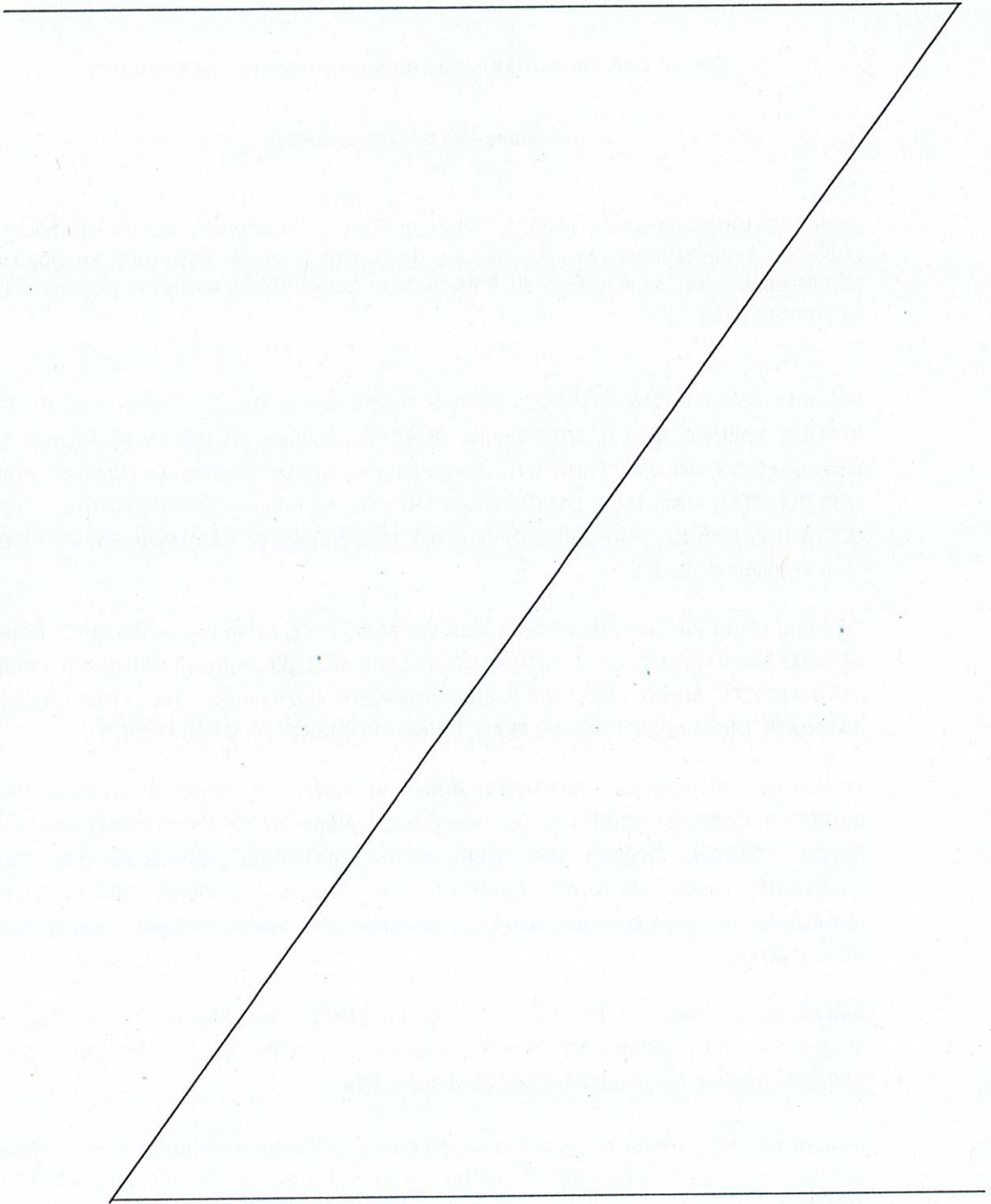
Musée du Louvre-Lens
6 rue Charles Lecocq – Lens
T +33 (0)3 21 18 62 62

Correspondance administrative:
Madame la Directrice
de l'EPCC Musée du Louvre-Lens

B.P.11 – 62301 Lens Cedex
France

www.louvre-lens.fr

LOUVRE
Lens



Feuille n°2 de la délibération n°2020 333 - Rapport sur les orientations budgétaires

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/10/2020

Application agréée E-legalite.com

Délibération n° 2020 333

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » et notamment son article 8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1,

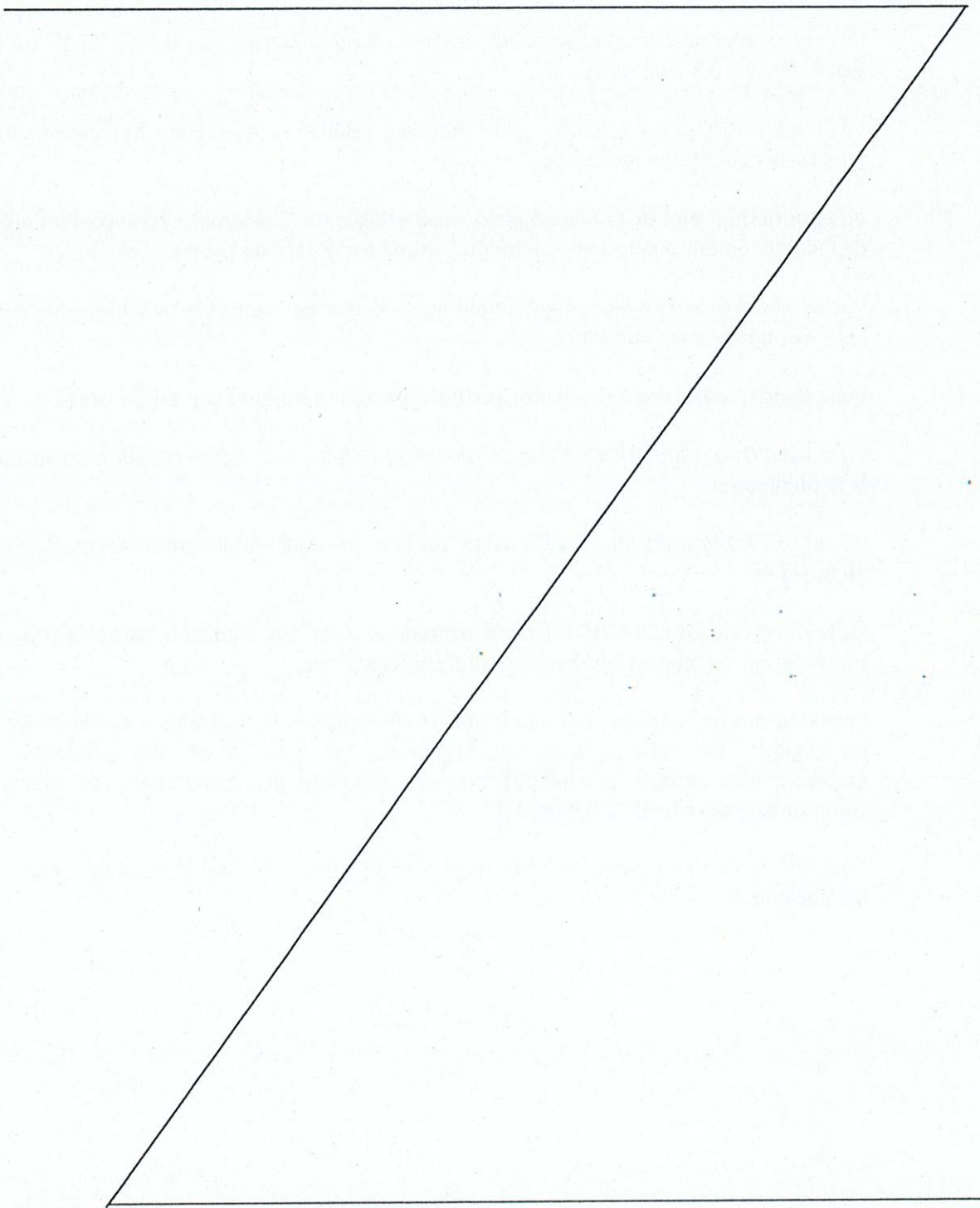
Vu la Loi d'Orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport sur les orientations budgétaires ;

Considérant que la tenue du rapport sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que ce rapport doit être présenté dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.



RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

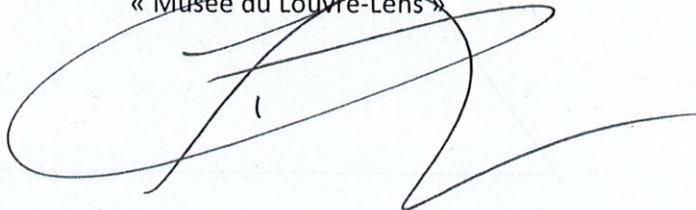
La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires du musée dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce rapport doit comporter notamment les informations suivantes : les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ; la structure des effectifs ; l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport a pour objectif d'informer les membres du Conseil d'Administration des éléments significatifs en dépenses comme en recettes utiles à la préparation du budget principal au titre de l'année 2021.

Ces prévisions budgétaires seront ajustées au moment du vote du budget primitif qui sera présenté avant la fin de l'année en fonction des dépenses engagées au cours du dernier trimestre et de l'état constaté des recettes.

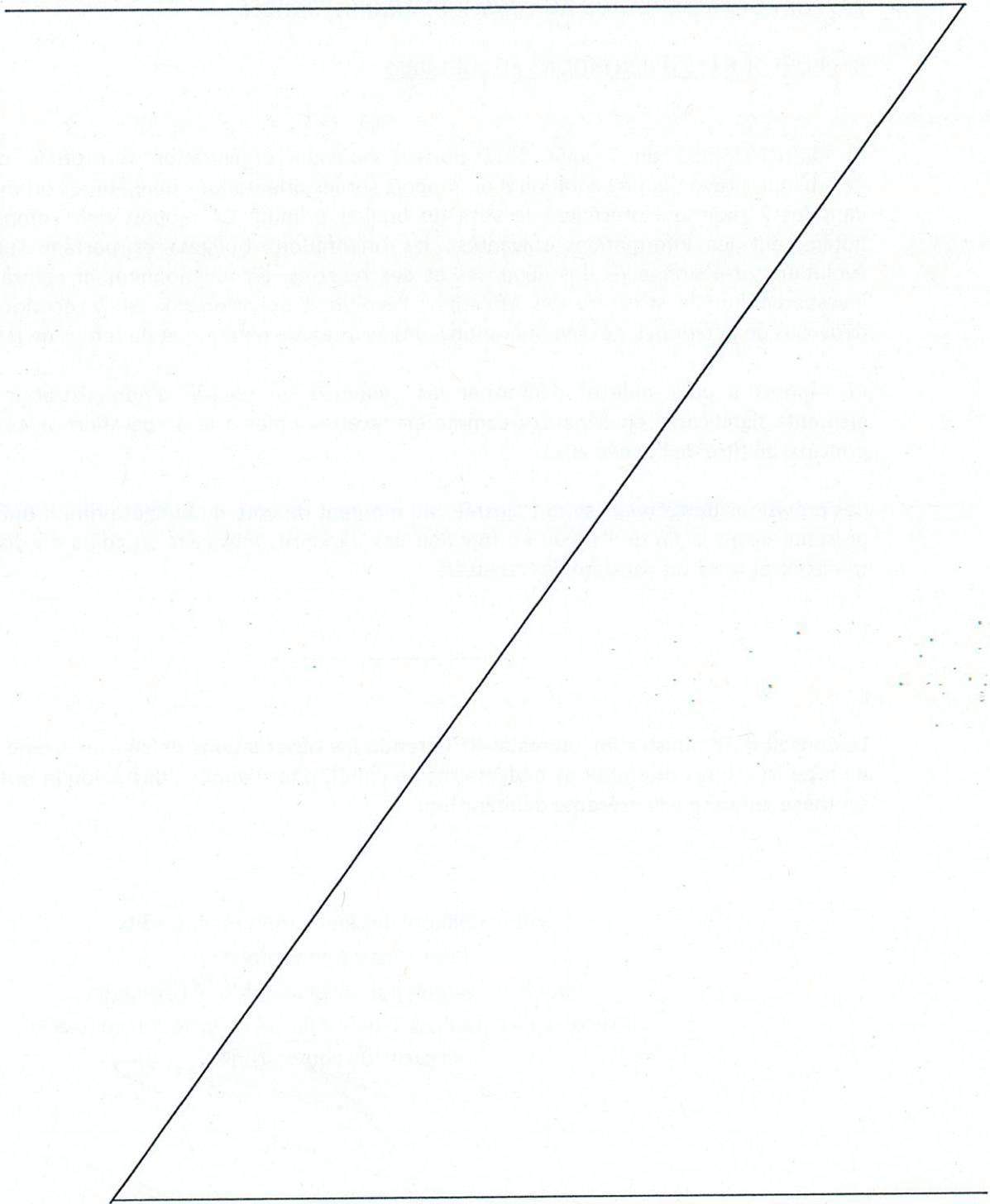
Le Conseil d'Administration, après avoir entendu les observations de chacun, prend acte du rapport sur les orientations budgétaires de l'EPCC pour l'année 2021 selon la note de synthèse annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour le Président, par délégation Marie Lavandier,
Directrice de l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »



Délibération certifiée exécutoire le

12 OCT. 2020



Conseil d'Administration du 02 octobre 2020

Rapport sur les orientations budgétaires 2021

A- Introduction

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires du musée dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. La présentation du bilan social 2019 complète les données du présent rapport sur la question du temps de travail, des rémunérations et des formations.

Ce rapport a pour objectif d'informer les membres du Conseil d'Administration des éléments significatifs en dépenses comme en recettes utiles à la préparation du budget principal au titre de l'année 2021. Il est nécessaire de rappeler que le budget de structure représente 80 % du budget de fonctionnement du musée, et le budget d'actions 20%.

Les prévisions budgétaires présentées ce jour sont établies dans un contexte de grande incertitude liée à la crise sanitaire, dont l'évolution en 2021 n'est évidemment pas connue. Ces prévisions seront donc ajustées au moment de la présentation, avant la fin de l'année, du budget primitif en tenant compte notamment de l'exécution du budget 2020 tel que remanié lors du budget supplémentaire, et de l'évolution de la situation sanitaire d'ici décembre.

Le budget primitif pour 2020 tenait notamment compte du projet de refonte de la Galerie du temps. La crise sanitaire a conduit à différer ce projet. Celui-ci nécessitera, pour sa réalisation, une inscription exceptionnelle de crédits en section d'investissement.

Une analyse financière rétrospective basée sur les comptes administratifs agrégés, et retravaillée avec des retraitements comptables, est jointe en annexe du présent rapport.

B - Les recettes de fonctionnement

1- Participations des collectivités publiques pour le fonctionnement du musée

Conformément à l'article 20 des statuts de l'EPCC, « le financement du musée du Louvre-Lens est assuré solidairement par la Région Nord Pas de Calais, le Département du Pas de Calais et la CALL ». Les statuts prévoient une participation de ces collectivités selon la répartition suivante : 8/10 à la charge de la Région Hauts-de-France, 1/10 à la charge du Département du Pas-de-Calais et 1/10 à la charge de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin.

Lors du débat sur les orientations budgétaires 2018, il a été décidé une fixation des participations sur la base de l'exercice 2017, la Région Hauts-de-France encourageant le musée du Louvre-Lens à solliciter ses services pour la réalisation de projets spécifiques qui pourraient trouver leur place dans les dispositifs de la nouvelle politique culturelle régionale.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200027662-20201002-2020333-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2020

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-200027662-20201002-2020333-DE

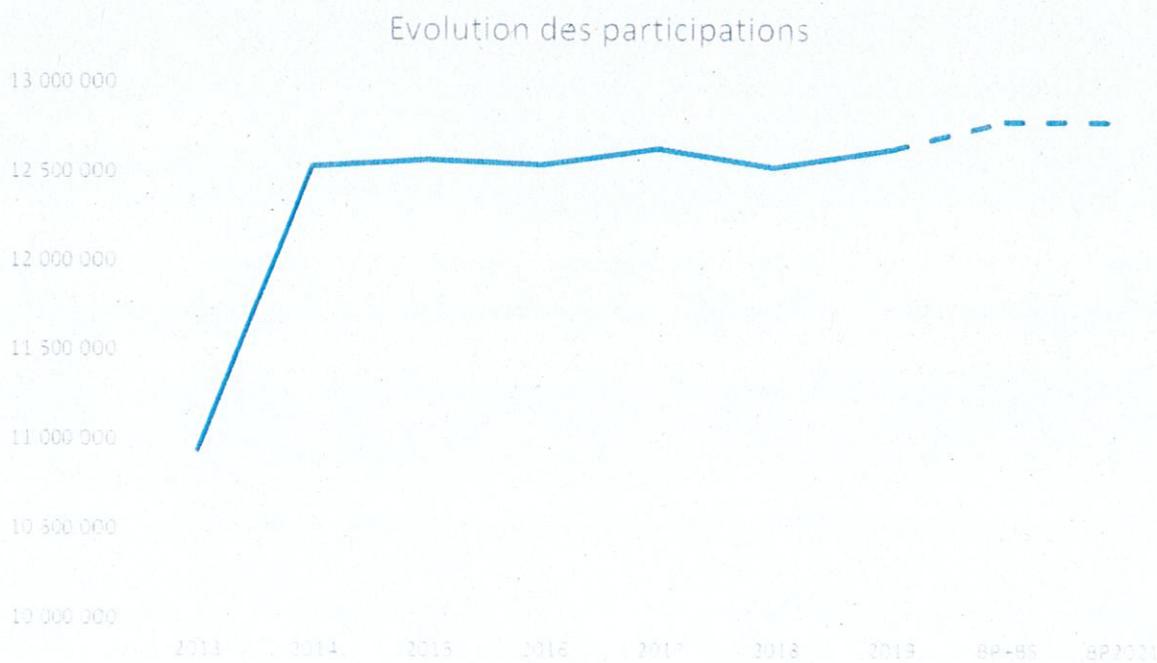
Partant de ce postulat, les arbitrages n'ont pu porter que sur le budget d'actions du musée, le budget de structure (masse salariale, marchés de sécurité, d'accueil, de maintenance...) étant largement rigide, bien que le musée travaille sur toutes les pistes d'économies envisageables. Le musée a d'ailleurs confié un audit sur ce sujet qui a permis de dégager des économies sur le budget de sécurité/sûreté.

La participation financière, stable en 2021, des trois collectivités fondatrices, s'établirait comme suit :

Région Hauts-de-France	9 991 840 €
Département du Pas-de-Calais	1 248 980 €
Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	1 248 980 €

Outre ces participations statutaires, la ligne « participations » inclut également les subventions de fonctionnement obtenues dans le cadre d'appels à projets spécifiques. En l'absence de certitude sur l'obtention de telles subventions, le projet de budget ne les fait pas apparaître à ce stade.

A compter de 2020, l'Etat a décidé de l'attribution d'une subvention de fonctionnement et pour une durée de cinq ans, de 300 000 € par an. Le budget 2021 intégrera cette somme, portant le total de la participation des personnes publiques à 12 789 800 €



REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2020

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-200027662-20201002-2020333-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2020

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-200027662-20201002-2020333-DE

2- Les ressources propres

Depuis 2016, le musée cherche à développer et à diversifier ses ressources propres, garantes de la poursuite d'une programmation ambitieuse.

- La billetterie : 1 030 000 €

Ces prévisions sont sensiblement identiques à celles de 2019 malgré le contexte sanitaire. Elles tiennent en effet compte de l'augmentation du droit d'entrée et de la fréquentation attendue dans le cadre de l'exposition « Les Louvre de Picasso » (12 € au lieu de 10 €).

Ces recettes comprennent également les recettes de billetterie de la Scène, des visites guidées et des ateliers.

- Le mécénat : 660 000 €

En 2021 se poursuivra le développement du Cercle Louvre-Lens et la recherche permanente de mécènes pour l'organisation des expositions.

Le budget proposé pour les recettes du mécénat s'établit à 660 000 €.

- Location d'espaces dans le cadre d'évènements : 250 000 €

Il est proposé d'inscrire la somme de 250 000 € pour les recettes provenant des locations d'espaces, ce chiffre étant comparable aux produits 2019.

- Produits des conventions d'occupation du domaine public (part fixe et part variable) : 70 000 €

Il s'agit des ressources tirées de la cafétéria, du restaurant ainsi que de la boutique du Musée. Celles-ci seront minorées en 2021 du fait de l'impact sur le chiffre d'affaires 2020 des trois entreprises de la période de confinement (la part variable étant versée l'année n+1).

- Les dons : 25 000 €

Suite à la mise en place d'un dispositif permettant de recueillir des recettes complémentaires, à savoir le don suggéré qui se présente sous les formes d'un billet mécène et l'installation d'urnes dans le musée permettant un don plus spontané, les recettes issues des dons sont estimées à 25 000 € au lieu de 20 000 € budgétés en 2020. En effet, fin 2020 est prévu le démarrage de l'expérimentation d'une plateforme numérique de dons, en complément des dispositifs existants.

- L'édition des catalogues : 10 000€

Il est proposé d'inscrire 10 000 € pour cette activité.

- Partenariats d'échanges : 50 000 €

REÇU EN PREFECTURE

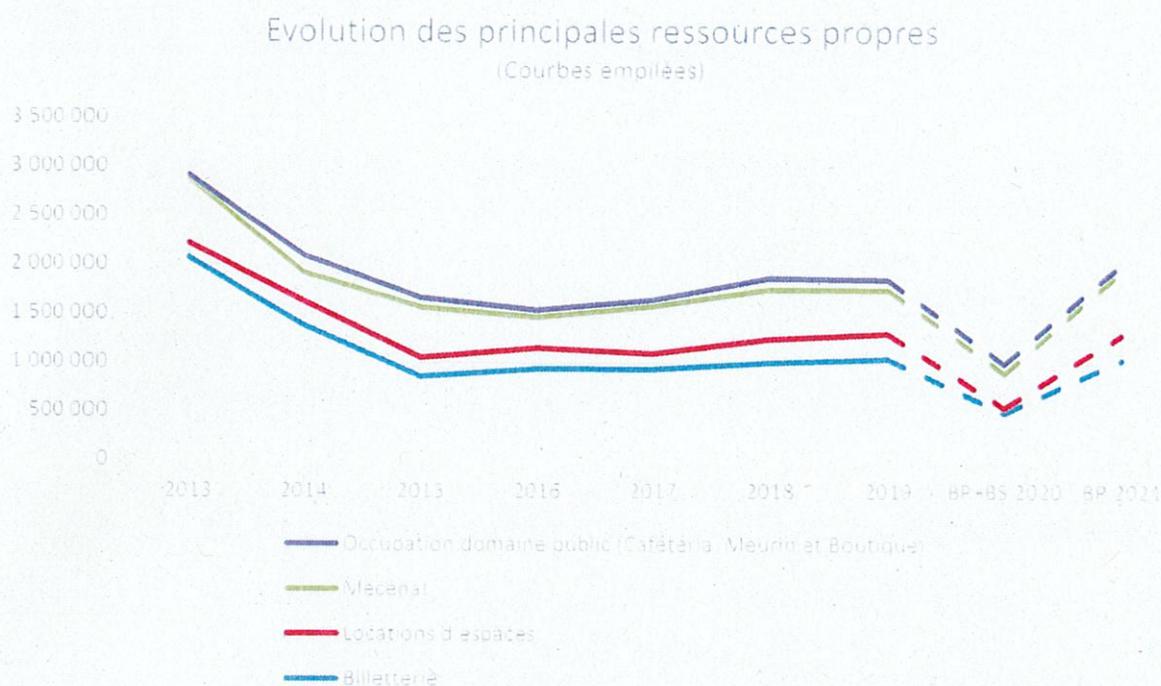
le 12/10/2020

Application agréée E.legalite.com

Les partenariats d'échanges s'établissent à 50 000 € ; s'agissant d'un échange, cette somme se trouve également en dépenses de fonctionnement.

- Autres recettes : 135 000 €

Les « autres recettes » proviennent des remboursements d'une partie des chèques-déjeuner par le personnel et d'assurance du personnel, ainsi que d'écritures d'ordre budgétaires. Elles sont estimées à 135 000 €.



Le montant total estimé des ressources propres représente 2 045 000 € soit 13,6 % du montant total de recettes de fonctionnement estimées à 15 035 800 €.

C - Les dépenses de fonctionnement

1- Les charges de structure

a. Les charges de personnel : 5 350 000 €

Les charges de personnel comprennent pour l'année 2021 :

- les salaires et charges du personnel permanent et non permanent ;
- les frais de médecine du travail, de prestations sociales ;

A ces dépenses, s'ajoutent celles concernant :

- les rémunérations des guides conférenciers ;
- les intervenants extérieurs (intermittents, conférenciers) ;

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2020

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-200027662-20201002-2020333-DE

REÇU EN PREFECTURE

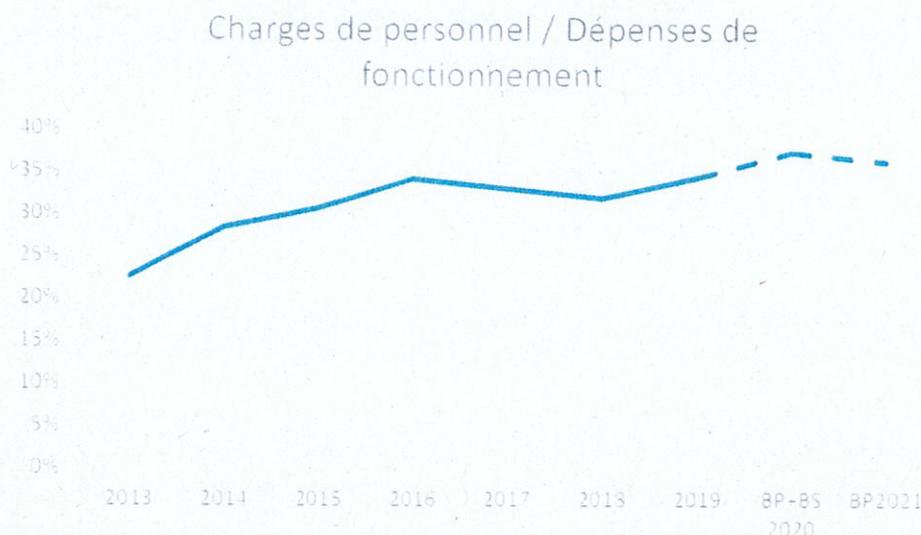
le 12/10/2020

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-200027662-20201002-2020333-DE

Ce budget représente environ 35 % des dépenses de fonctionnement du Musée. La stabilité de ce poste par rapport au BP 2020 nécessitera une vigilance particulière sur les recrutements, remplacements, rémunérations.

L'évolution des charges de personnel est la suivante :



En septembre 2020, l'EPCC musée du Louvre-Lens compte 97 agents en position d'activité (tous statuts confondus), chiffre stable par rapport à septembre 2019. Ces agents se répartissent comme suit :

- 58 fonctionnaires (titulaires et stagiaires) : 59,8% (62 il y a un an)
- 36 contractuels occupant un emploi permanent : 37,1% (30 il y a un an).
- 3 contractuels n'occupant pas un emploi permanent : 3,1% (hors vacataires, 5 en 2019)

Les 36 agents contractuels permanents sont répartis de la manière suivante :

- 22 contractuels occupent des emplois permanents.
- 4 agents sont en contrat de remplacement.
- 10 agents en CDI.

b. Les dépenses de fonctionnement courant : 3 228 200 €

Les dépenses de fonctionnement courant comprennent les fluides, l'entretien du musée et du parc, les abonnements informatiques, téléphoniques, l'affranchissement, les assurances, les déplacements, ...

Il est proposé de réserver une somme de 3 228 200 € pour pourvoir à l'ensemble de ces dépenses (pour mémoire, en 2020 le budget est de 3 144 300 €).

- Maintenance-multi technique : 1 224 000 €
- Fluides : 670 000 € (contre 538 000 € environ mandatés en 2019, suite à l'augmentation sensible du prix de l'électricité au 1^{er} janvier 2020)

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2020

Application agréée E.legalite.com

- Nettoyage : 515 000 €
- Maintenance informatique et matériel muséographique : 471 900 € (ces crédits tiennent notamment compte des charges de fonctionnement induites par la mise en production de nouveaux outils – dont la solution de gestion de la relation aux usagers « CRM »)
- Administration générale : 282 800 €
- Parc : 43 500€
- Intendance : 21 000€

c. Les dépenses de sécurité : 2 619 500 €

Le budget global est estimé à 2 619 500 € (pour mémoire, en 2020 le budget est de 2 683 500 €).

d. Les dépenses d'accueil : 635 000 €

Pour l'accueil, le budget alloué est de 635 000 €, ce qui couvre notamment le forfait du marché de prestations de service.

e. Les opérations d'ordre, les charges financières et exceptionnelles : 245 500 €

Les opérations d'ordre comprennent les amortissements des biens acquis par le musée. Cette somme n'intègre pas les amortissements des biens acquis par la Région, dont le transfert n'a pas été opéré ; il est proposé d'inscrire la somme de 240 000 €. Les charges financières sont estimées à 500 € et les charges exceptionnelles à 5 000 €.

Pour mémoire, en 2020 le total de ces opérations est de 205 500 €.

2- Le budget d'actions

a. L'organisation des expositions : 1 808 576 €

Le musée du Louvre-Lens organisera, comme chaque année, deux expositions temporaires dans la galerie d'expositions temporaires et deux expositions dans le Pavillon de Verre.

La proposition budgétaire se décompose de la façon suivante :

- Expositions temporaires : 1 700 000 € (« Tables » et « Les Louvre de Picasso »)
- Pavillon de Verre : 50 000 € (pour mémoire, en 2020 le budget pour le Pavillon de Verre est de 82 000 €).

Pour mémoire, le budget 2020 avait été réduit à 1 297 141 € suite au report de l'exposition « Les Louvre de Picasso ».

b. La restauration des œuvres : 6 000 €

Le programme de restauration des œuvres en lien avec les thématiques des expositions temporaires permettra de faire découvrir les métiers et les techniques de cette activité.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2020

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-200027662-20201002-2020333-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2020

Application agréée E.legalite.com

Le budget estimé à 6 000 € (pour mémoire, en 2020 le budget est de 6 000 €) permettra de financer l'intervention de restaurateurs et l'achat de consommables muséographiques.

c. Les éditions et le multimédia : 75 500 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 35 500 € (pour mémoire, en 2020 le budget est de 116 500 €) réservé à la réalisation des éditions en lien avec les expositions.

Il permettra :

- la réalisation du catalogue pour chaque exposition temporaire ;
- la réalisation du catalogue pour chaque exposition au Pavillon de verre ;
- le règlement des frais iconographiques pour la réalisation de ces ouvrages.

Il est à noter qu'une part importante des coûts de réalisation du catalogue de l'exposition « Les Louvre de Picasso » (74 000 €) étaient et sont restés inscrits au budget 2020.

Il est également proposé d'inscrire un budget de 40 000 € pour la mise à jour des contenus du guide multimédia ainsi que pour quelques dispositifs multimédia (pour mémoire, en 2020 le budget est de 39 000 €).

d. La programmation du Centre de Ressources : 3 000 €

La programmation du Centre de Ressources s'adresse à tous les publics et comprendra l'organisation de conférences, rencontres et tables-rondes.

Le budget est estimé à 3 000 € (pour mémoire en 2020 : 3 000 €).

e. La médiation : 156 600 €

Outre l'achat de matériel pédagogique pour les ateliers, le musée envisage de développer sa politique de médiation par le développement de partenariats structurants. Ce budget comprend également les frais d'impression des livrets. Le budget est estimé à 61 600 € (pour mémoire, en 2020 le budget est de 42 450 €).

Il est également proposé d'inscrire un budget de 95 000 € pour les actions de médiation dans le cadre de l'Été au Parc 2021 (pour mémoire, en 2020 le budget est de 70 000 €, compte tenu d'un programme adapté).

f. La communication, le marketing, les arts vivants et le mécénat : 792 000 €

Pour la communication et le marketing, il est envisagé d'inscrire un montant de 574 000 € (pour mémoire, en 2020, le budget est de 752 000 €).

Le budget alloué au mécénat s'élève quant à lui à 37 000 € (pour mémoire, en 2020 le budget est de 39 100 €) afin de développer la politique de mécénat du musée.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2020

Application agréée E.legalite.com

Pour les arts vivants, il est proposé, compte tenu de la programmation, d'attribuer un budget de 181 800 € à la Scène (pour mémoire, en 2020 le budget est de 141 000 €).

g. Les partenariats d'échanges : 50 000 €

Les partenariats d'échanges s'établissent à 50 000 € ; s'agissant d'un échange, cette somme se trouve également en recettes de fonctionnement.

Ainsi détaillé, le montant total du budget nécessaire au bon fonctionnement du musée s'élève à 15 031 801 € (contre 15 333 078 € en 2020).

Les recettes de fonctionnement étant évaluées à 15 035 800 € et les dépenses de fonctionnement à 15 031 801 €, la proposition budgétaire pour 2020 est excédentaire à hauteur de 3 999 €.

D – La section d'investissement

1- Besoins courants

Le budget primitif pour 2021 ne permettra de dégager un autofinancement suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins identifiés en investissement.

Seul l'amortissement des biens acquis par le musée, transfert à caractère obligatoire de la section de fonctionnement à la section d'investissement, permettra de financer les investissements 2021 (Les biens mobiliers initialement acquis par la Région n'ont pas fait l'objet d'un transfert comptable et le musée n'a donc pas provisionné le montant nécessaire au renouvellement de ces matériels).

Il est donc proposé d'ouvrir les crédits suivants :

- Matériel informatique et des logiciels : 100 000 €
- Matériel audiovisuel et d'éclairage : 50 000 €
- Matériel pour le service maintenance : 74 000€

Le musée cherchera en 2021 à couvrir ses autres besoins :

- Par la recherche de subventions d'investissement,
- Par la recherche de mécénats en nature (mobiliers, informatique...),
- Le cas échéant, en cours d'exercice 2021, par l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

2- La refonte de la Galerie du temps

La Galerie du temps expose depuis 2012 plus de 200 chefs-d'œuvre prêtés par le musée du Louvre dans un espace unique de 3000 m². Selon une présentation chronologique allant du 4e millénaire avant notre ère jusqu'au milieu du 19e siècle, elle offre un parcours inédit à travers

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2020

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-200027662-20201002-2020333-DE

l'histoire de l'art et de l'humanité. Croisant les époques, les techniques et les civilisations, elle permet de contempler de manière décloisonnée les très riches collections du Louvre.

La Galerie du temps offre au visiteur une expérience inédite en lui proposant un parcours fluide et libre parmi des collections exceptionnelles en croisant les époques, les techniques et les civilisations.

Initialement conçue pour 5 ans à l'ouverture du musée en 2012, il apparaît aujourd'hui nécessaire de revoir l'intégralité du parcours et de proposer une nouvelle Galerie du temps. En gardant les grands partis pris qui ont fait le succès de la première présentation, cette nouvelle Galerie du temps présentera des chefs d'œuvre du Louvre de manière chronologique tout en élargissant les périodes exposées (en remontant plus loin dans le temps aux premières formes d'art puis en s'ouvrant en fin de parcours aux 19^e et 20^e siècles voire au 21^e siècle), et en s'ouvrant à d'autres civilisations extra-occidentales non présentées au musée du Louvre (Afrique, Amériques, Océanie et Asie) grâce à des prêts d'autres collections nationales.

Ce nouvel espace serait livré à l'occasion des 10 ans du Louvre-Lens, en 2022.

Le rapport d'orientations budgétaires pour 2020 prévoyait un coût total d'opération de 4,6 M€. Un premier engagement à hauteur de 141 288 € a été contracté pour la mission de maîtrise d'œuvre muséographique, notamment afin d'affiner les coûts d'opération.

Le projet de renouvellement de la galerie du temps, dont les estimations et le périmètre ont été revus, est désormais évalué à :

Programme	Coût TTC estimé
Etudes et conduite de projet	200 000 €
Refonte de la scénographie	1 090 000 €
Logistique et restauration des œuvres	700 000 €
TOTAL	1 990 000 €

Le Président du Conseil régional a fait part de son accord pour accompagner financièrement le projet, réclamant un engagement partenarial équilibré de l'Etat. La Région comme le Musée ont entrepris les démarches en ce sens.

S'ajoutent au périmètre du projet porté par le Musée des travaux « du propriétaire » sur le bâtiment, dont le financement et la maîtrise d'ouvrage ne relèvent pas de l'Etablissement, mais de la Région, propriétaire des bâtiments. Il s'agit en particulier de la reprise du système d'éclairage, pour un montant estimé à 650 000 € TTC.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200027662-20201002-2020333-DE

3- L'accueil des visiteurs dans le Parc

Intégré dès l'origine dans le projet architectural du Louvre-Lens, le parc de 20 ha est à la fois un écrin pour les bâtiments du musée, un élément de la trame verte de l'agglomération, qui contribue au maintien de la biodiversité, un paysage culturel (ancien terroir) qui évoque le passé de l'exploitation minière sur le site même du musée mais aussi une destination en soi, lieu de vie accueillant visiteurs et voisins et où se déploient activités culturelles (à l'instar de la programmation de « Parc en fête »). Le Parc vient d'être labellisé « Jardin remarquable ».

Le projet scientifique et culturel de l'établissement se donne pour objectif un « parc davantage habité ». Il s'agit notamment de mieux accueillir les visiteurs, par une signalétique plus adaptée et au travers de la création d'un ou plusieurs lieux, abrités de la pluie, conçus dans le respect du site et de l'architecture du musée, pour permettre aux usagers de profiter de manière plus confortable et conviviale du site.

L'estimation financière de ce besoin est en cours. Sa réalisation nécessitera également de faire appel à des subventions d'équipement exceptionnelles.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200027662-20201002-2020333-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2020

Application agréée E.legalite.com

Sens	Chapitre	Objet	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	BP+BS 2020	BP2021
DF	011	Charges à caractère général	3 277 484	13 578 908	10 936 733	10 690 500	9 749 539	10 059 115	10 056 647	9 648 077	8 883 078	9 397 801
DF	012	Charges de personnel	1 246 920	3 963 541	4 342 410	4 755 757	5 056 698	4 962 624	4 731 234	5 070 604	5 358 000	5 350 000
DF	65	Charges de gestion courante	0	0	0	5 516	0	2	53 176	22 991	120 500	38 500
DF	66	Charges financières	0	0	128	310	156	3 494	137	404	500	500
DF	67	Charges exceptionnelles	0	2 948	8 446	58 037	17 362	29 770	11 671	38 483	10 000	5 000
DF	68	Provisions	0	0	0	819 195	90 000	330 000	0	31 000	0	0
DF	042	Dotations aux amortissements	759	236	24 818	93 548	174 230	161 813	167 862	255 707	250 000	240 000
		Total des dépenses de fonctionnement	4 525 164	17 545 632	15 312 534	16 422 863	15 087 984	15 546 817	15 020 727	15 067 265	14 622 078	15 031 801
RF	013	Atténuations de charges	72	47 913	162 650	161 562	117 144	53 447	79 752	120 035	60 000	60 000
RF	70	Produits des services (billetterie, locations, cafeteria...)	195 717	3 458 529	2 312 985	1 503 330	1 589 242	1 524 842	1 273 468	1 447 222	567 000	1 310 000
RF	74	Participations	6 686 077	10 940 000	12 535 500	12 573 792	12 545 816	12 636 003	12 531 011	12 631 144	12 789 800	12 789 800
RF	75	Produits de gestion courante (parts variables, rbts tickets restaurant...)	4 347	191 780	252 266	122 851	97 969	104 475	182 510	156 799	145 000	115 000
RF	76	Produits financiers	0	523	32	46	510	285	1 770	14	0	0
RF	77	Produits exceptionnels (mécénat, éditions, sinistres, régul. charges...)	12 541	800 252	1 131 641	1 109 751	859 020	726 854	1 005 642	680 456	709 523	745 000
RF	78	Reprise sur provisions	0	0	0	0	272 000	300 000	168 000	120 000	0	0
RF	042	Reprise de subvention	0	0	16 543	16 543	16 543	168 238	24 145	36 581	40 000	16 000
		Total des recettes de fonctionnement	6 898 754	15 438 997	16 411 616	15 487 876	15 498 244	15 514 144	15 266 297	15 192 251	14 311 323	15 035 800
		Résultat de Fonctionnement	2 373 590	-2 106 636	1 099 082	-934 987	410 260	-32 673	245 570	124 987	-310 755	3 999
RI	040	Amortissements	759	236	24 818	93 548	174 230	161 813	167 862	255 707	250 000	240 000
DI	16	Remboursement en capital des emprunts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RI	10	Dotations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RI	13	Subventions	0	620 000	0	0	0	0	0	0	0	0
		Financement propre disponible	2 374 349	-1 486 400	1 123 900	-841 439	584 489	129 140	413 432	380 694	378 932	243 999
DI	20	Immobilisations incorporelles	0	8 432	115 248	58 607	22 124	91 448	124 292	56 255	245 000	100 000
DI	21	Immobilisations corporelles	236	114 402	169 702	147 187	143 042	146 183	237 375	418 443	676 000	124 000
DI	23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DI	040	Reprise subvention	0	0	16 543	16 543	16 543	168 238	24 145	36 581	40 000	16 000
		Besoin de financement	-2 374 114	1 609 234	-822 408	1 063 776	-402 781	276 729	-27 620	130 585	582 068	-3 999

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2020

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2020

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-200027662-20201002-2020333-DE